

# Les diagnostics carbone bientôt élargis aux émissions indirectes de gaz à effet de serre

**ENJEUX** En amont du durcissement de la réglementation, les entreprises ont intérêt à anticiper et à aller au-delà de leurs obligations.

Léo Da Veiga

**G**reenwashing interdit ! À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les entreprises ne pourront plus affirmer dans une publicité ou un document commercial qu'un produit ou service est « neutre en carbone » sans présenter un bilan carbone complet, incluant l'analyse du cycle de vie dudit produit ou service. Concrètement, un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) se compose d'une cartographie détaillée et quantifiée pour le produit, le service, l'entreprise ou toute organisation, réalisée selon la méthode de l'Ademe, et d'un plan d'action pour réduire ces émissions. (La marque déposée Bilan Carbone est un outil de diagnostic différent.)

Ces bilans GES sont obligatoires depuis 2016 pour les entreprises de plus de 500 salariés (250 salariés dans les départements d'outre-mer), pour les collectivités de plus de 50.000 habitants et les établissements publics de plus de 250 agents. Ils doivent être publiés et actualisés tous les quatre ans pour les entreprises et tous les trois ans pour le secteur public.

## Des règles plus contraignantes

Les entreprises et autres organisations ne se sont pas précipitées pour réaliser ces bilans GES. En 2018, un premier audit réalisé par l'Ademe estimait que seules un tiers des institutions soumises à l'obligation

avaient sauté le pas. Ce qui explique le durcissement progressif des contraintes. L'amende pour non-réalisation du diagnostic carbone a d'abord par exemple été alourdie. De 1.500 euros, elle a été relevée en 2019 à 10.000 euros et 20.000 euros en cas de récidive.

Les bilans GES vont également mieux prendre en compte les émissions externes, ce que les spécialistes appellent le scope 3, alors qu'il représente selon l'Ademe en moyenne 50 à 60 % des émissions des entreprises. Actuellement, la plupart d'entre elles ne comptabilisent pas les émissions de leurs fournisseurs et sous-traitants, ni les

## Les bilans GES vont mieux prendre en compte les émissions externes, ce que les spécialistes appellent le scope 3.

émissions de leurs produits pendant toute leur durée de vie, en particulier durant leur utilisation et leur recyclage. La plupart des entreprises se contentent de scopes 1 et 2 du bilan, c'est-à-dire les sources internes d'émissions : chauffage, machines, achat d'énergie...

Le scope 3 sera rendu obligatoire par décret d'ici quelques mois, assure Fanny Fleuriot, coordinatrice comptabilité carbone à l'Ademe qui a récemment lancé



Actuellement, la plupart des entreprises ne comptabilisent pas les émissions de leurs fournisseurs et sous-traitants, ni les émissions de leurs produits pendant toute leur durée de vie. Photo iStock

avec Bpifrance le programme Diag Décarbon'Action à destination des PME. Car jusqu'ici, seules 3.800 entreprises en France (celles cotées de plus de 500 salariés ayant 20 millions d'euros de total de bilan ou 40 millions d'euros de chiffre d'affaires, ainsi que celles non cotées de plus de 500 salariées ayant un total de bilan ou de chiffre d'affaires supérieur à 100 millions

d'euros) devaient mesurer leurs émissions externes dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière des entreprises.

## Bilans volontaires

L'élargissement du bilan aux émissions externes explique que de plus en plus d'entreprises réalisent volontairement des bilans GES. « La plupart de nos 400 clients ont

bien moins de 500 salariés », constate Alexis Normand, cofondateur de Greenly, l'une des nombreuses start-up lancées récemment sur le marché de la comptabilité carbone. « Elles viennent soit par demande d'un fonds d'investissement qui souhaite s'assurer de ne pas avoir d'industrie trop polluante dans son portefeuille, soit parce qu'elles sont fournisseurs ou sous-traitants d'un

grand donneur d'ordre, soumis à l'obligation d'étudier son scope 3, et qui par conséquent ne souhaite pas travailler avec des entreprises trop en retard sur le sujet écologique. »

L'objectif marketing et la prise de conscience écologique restent marginaux. Ces motivations sont minoritaires malgré la demande de plus en plus pressante des consommateurs pour plus de transparence sur le bilan environnemental des produits et services qu'ils achètent.

Mesurer c'est bien, mais pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, il faut aussi réduire. Une fois le bilan GES réalisé, encore faut-il l'améliorer. Et pas seulement pour sauver la planète. « La plupart des entreprises ne voient pas d'intérêt dans ce bilan. Pourtant, au-delà du pur effort collectif à faire pour notre planète, il revêt un véritable intérêt économique et stratégique, assure Juliette Decq, manager de Carbone 4 qui réalise notamment des bilans GES. Il permet d'identifier les dépendances aux flux physiques, par exemple à certains fournisseurs ou émissions de gaz à effet de serre, et donc les risques à long terme en cas de réglementation sur ces émissions ou d'impossibilité de recourir au fournisseur. »

Juliette Decq recommande donc aux entreprises de ne pas attendre de nouvelles réglementations plus contraignantes et à penser dès maintenant ce que sera leur activité à horizon 2050, voire à la pivoter pour la rendre compatible avec un monde sans carbone. ■

## CAS D'ÉCOLE

### Des bonnets « made in France » faussent le bilan GES de Lunabee Studio

Cette entreprise de développement d'applications mobiles a réalisé un premier diagnostic de ses émissions de gaz à effet de serre. Surprise : de simples tricots ont brouillé les résultats. Aujourd'hui, ses dirigeants souhaitent approfondir leur engagement.

Le premier bilan carbone de Lunabee Studio a généré de nombreuses frustrations chez ses dirigeants. Insuffisamment poussé, sujet à des approximations grossières... Bref, peut mieux faire ! Développeur d'applications, essentiellement pour le compte de tiers – Lunabee a notamment participé à l'élaboration de TousAntiCovid –, l'entreprise fondée en 2011 à Chambéry (Savoie) assure avoir réalisé son diagnostic carbone par pure conviction.

« Avec nos dix-huit salariés, nous n'avons aucune obligation légale, et nous n'avons pas reçu de demande de nos clients », note Olivier Berni, directeur général et cofondateur de l'entreprise, avec Thomas Jaussoin. « Nous réalisons déjà plusieurs actions pour correspondre à nos valeurs, mais nous voulions mesurer notre impact pour aller encore plus loin. »

## Un ratio moyen trompeur

Le bilan GES pour 2020, réalisé à l'été 2021, révèle une énorme surprise ! Les cinquante bonnets « corporates » achetés pour les salariés auprès d'une entreprise locale représentent à eux seuls 80 % des émissions. La raison est plus théorique que réelle. Le fournisseur, même s'il semble respectueux de l'environnement, n'a pas réalisé de bilan carbone.

La seule méthode de calcul possible est alors l'utilisation d'un ratio moyen, calculé à partir des



Thomas Jaussoin et Olivier Berni, les cofondateurs de Lunabee Studio, avec les couvre-chefs fautifs. Photo DR

chiffres d'affaires et bilans GES réalisés par les grandes entreprises du secteur textile. La donnée est ensuite estimée. Et comme les bonnets made in France sont relativement chers, et que Lunabee Studio a très peu de frais, cet achat plombe le bilan carbone de l'entreprise.

Le bilan GES ne satisfait donc pas l'entreprise. D'autant que « même avec le scope 3 [c'est-à-dire les émissions externes, comme celles des fournisseurs et de l'utilisation des produits après vente, ndr], l'impact de l'usage de nos applications n'est pas étudié dans la méthode de l'Ademe. Alors que c'est l'axe principal sur lequel nous pourrions travailler », regrette Olivier Berni.

## Objectif : le label B Corp

Lunabee Studio, du haut de ses 1,6 million d'euros de chiffre d'affaires, n'émet qu'une tonne de CO<sub>2</sub> par an et par employé, malgré les bonnets. L'entrepreneur estime que ce chiffre serait gonflé si l'on tenait compte de l'utilisation

d'énergie et de données internet de ses applications. L'incompatibilité de certains programmes avec de « vieux » smartphones, qui pousse au rachat et donc à jeter son téléphone, n'est pas non plus évaluée.

« Nous développons un outil pour mesurer toutes ces externalités et identifier nos axes d'amélioration en termes de Green IT. Pour autant, nous referons notre bilan, car cela à d'autres avantages », affirme le cofondateur. Au-delà de réaliser un bilan chaque année, Lunabee Studio cherche à obtenir le label B Corp, gage d'objectivité, afin de communiquer sur leurs actions. « Il y a une certaine ambivalence dans cette mode du bilan carbone : nous détestons le greenwashing et ne souhaitons pas communiquer là-dessus. Mais aujourd'hui, nous sommes freinés par la pénurie de développeurs, et nos concurrents les attirent avec des engagements sociaux et environnementaux... », admet Olivier Berni. — L. D. V.

## STRATÉGIE

### Astek mesure les retombées positives de sa démarche environnementale

**Investisseurs, clients et recrutement : le groupe international de conseils constate les bienfaits de sa stratégie globale de transformation.**

Améliorer son bilan carbone constitue un levier de business pour une entreprise. C'est le constat de Julien Gavaldon, directeur général et président du conseil d'administration d'Astek. Ce groupe de conseil en technologie et transformation digitale a réalisé un bilan complet de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2021, dans le cadre d'une nouvelle stratégie globale de transformation.

Astek est aujourd'hui une entreprise de 6.200 collaborateurs, présente dans dix-huit pays pour un chiffre d'affaires de 318 millions d'euros en 2021. « Nous n'en attendions pas de retombées économiques. Nous souhaitons développer cet axe dans le cadre de notre raison d'être, qui met l'humain au cœur de notre activité. Il s'agissait de fixer nos objectifs moyen terme », se souvient le dirigeant.

## Un outil de développement

Le bilan carbone a permis d'identifier quatre axes d'améliorations : la gouvernance, la politique RH, la communication et la RSE. « A court terme, c'est davantage un outil de développement, nos clients et investisseurs étant de plus en plus sensibles à ces sujets, ajoute Julien Gavaldon. Communiquer à ce propos facilite les négociations. Mais c'est encore plus vrai pour le recrutement. Les ingénieurs étant très sollicités et de plus en plus regardants, la marque employeur est désormais un vrai atout », explique le directeur général.

Avant 2021, Astek réalisait un bilan GES plus simple, obligatoire pour les émissions directes, par exemple celles du chauffage des

locaux, des véhicules d'entreprise ou de la consommation d'énergie pour la production. « Les émissions directes sont très limitées chez nous, puisque nous sommes une entreprise de services. »

L'an dernier, le groupe décide donc d'élargir les mesures aux émissions indirectes (scope 3), comme les déplacements et les émissions des fournisseurs, et confie le chantier à Eceos, un spécialiste du bilan GES. « Le scope 3 est plus complexe, nous nous sommes notamment rendu compte que 56 % de nos émissions provenaient des trajets de nos collaborateurs ! », note Julien Gavaldon.

## Nouvelle gestion des achats

Pour Astek, réduire ses émissions de GES nécessite une remise en question et de réels changements d'organisation, sinon d'efforts financiers. Si agir sur les déplacements est simple, par exemple en accélérant le passage au télétravail et en encourageant la pratique du vélo et du covoiturage, plus complexe est la gestion des achats, qui représentent 17 % des émissions.

Dans le cadre de sa « stratégie d'achats responsables », l'entreprise s'est aperçue que, plus que la distance du transport, ce sont les méthodes de production et la durée de vie des matériels électroniques qui jouent un rôle fondamental. « Dans un PC, le transport représente seulement 1/9<sup>e</sup> des émissions de carbone, le reste est dû à la fabrication. Cela amène à repenser la stratégie d'achats en ciblant des produits reconditionnés ou à longue durée de vie. »

Le groupe Astek s'est fixé comme objectif la neutralité carbone d'ici 2030. Et pour améliorer la fiabilité de ses données, il s'appuie à demander un bilan carbone complet à l'ensemble de ses fournisseurs et prestataires, l'information étant sur certains produits beaucoup trop difficile à obtenir et les ratios moyens, utilisés dans ces cas-là par les organismes d'évaluation, trop imprécis. La feuille de route est fixée : après la réduction de ses émissions, l'entreprise travaillera sur des mécanismes de compensation. — L. D. V.



Le bilan carbone d'Astek révèle que 56 % de ses émissions sont dues aux déplacements des collaborateurs. Photo iStock